



Besoin d'aide car litige avec mon assurance

Par **CATVAN7**, le **10/08/2013** à **20:57**

Merci pour votre proposition d'aide,

Pour résumer la situation de mon contrat et de mon désaccord avec ALLIANCE, J'ai écrit à ALLIANCE Argenteuil, pour faire part de mon souhait de non-reconduction de mon contrat, et ce, avant sa date d'échéance comme il doit se faire.

Seulement, j'avais fait l'erreur de ne pas envoyer ce courrier en lettre recommandée avec accusé de réception, donc mon courrier a été soigneusement détruit.

Si la personne réceptionniste de ma lettre avait eu un minimum de valeur morale, celle-ci m'aurait téléphoné pour me prévenir que ma demande ne sera pas retenue sans lettre recommandée.

Ensuite, j'ai tenté de solliciter votre bienveillance afin de m'accorder ma demande, et j'ai aussi fait part que je n'ai jamais eu connaissance des conditions générales. Mais que j'ai seulement les conditions particulières. Suite à quoi, vous me refusez toujours ma demande, et vous me soutenez que je dois avoir les conditions générales. Seulement je n'ai pas ! Plusieurs fois par mail je les ai demandés, et mes mails restent sans réponse.

A ce jour je suis lassée de ce désaccord, et je décide de me résigner.

J'ai écrit une lettre accompagnée de 2 chèques, le premier d'un montant de 32, pour régler une mensualité restante avant l'échéance de mon contrat. Et le deuxième d'un montant de 100€, en premier versement pour mon contrat reconduit par force.

Dans ce courrier, en bas de page, je demande la mise en place d'un échéancier pour le solde restant.

Je n'ai eu aucun retour suite à ce courrier, mais les chèques ont bien été enregistrés.

Je n'ai eu aucun retour sauf un préavis d'assignation sans texte. J'ai donc répondu que je m'adresserais au médiateur pour trouver une solution amiable, c'est à dire, un échéancier et que je retrouve ma couverture santé. Et leur réponse ce jour est une lettre disant, qu'aucun échéancier serait accepté, que mon contrat restera résilié, mais que le paiement de 400€

sera exigé.

D'après vous quel recours puis-je avoir ?
je vous remercie par avance, bien cordialement,

Par **alterego**, le **11/08/2013** à **00:52**

Bonjour,

Qu'attendez-vous du médiateur si vous n'avez pas respecté la procédure de résiliation prévue par votre contrat d'assurance ?

Voir articles L 113-12 et L 113-14 du Code des Assurances

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006157200&cidTexte=LEGITE>

Vous avez omis de le préciser, quel est l'objet de votre contrat ?

Cordialement

Par **CATVAN7**, le **11/08/2013** à **07:29**

J'attends du Médiateur qu'il résonne Alliance de bien vouloir mettre en place un échéancier, et de ne pas résilier mon contrat. Quitte à payer, autant que je sois assurée plutôt que de jeter l'argent par la fenêtre.

Il s'agit d'une assurance santé, merci

Par **alterego**, le **11/08/2013** à **13:00**

Bonjour,

Vous avez raison quand vous écrivez ***"quitte à payer, autant que je sois assurée plutôt que de jeter l'argent par la fenêtre"***.

Le médiateur n'est pas un juge, il ne fait qu'émettre un avis qui, si l'une des parties ne veut pas concilier, ne s'impose pas à elle.

En conséquence ne vous reposez pas trop sur l'avis que vous attendez, d'autant plus que la procédure de résiliation n'a pas été respectée. Il n'ira jamais contre cela. De toute manière, quand il rendra son avis, une partie de l'année d'assurance, objet du litige, sera déjà bien écoulée et vous ne serez que plus en porte à faux.

Rapprochez-vous d'Allianz et voyez avec l'assureur s'il n'est pas possible que le montant de

la cotisation soit prélevé mensuellement. La plupart des complémentaires santé, mutuelles ou non, procèdent ainsi.

Cordialement

Par **chaber**, le **11/08/2013** à **16:22**

bonjour

avez-vous reçu une lettre recommandée de mise en demeure par l'assureur?

Par **CATVAN7**, le **11/08/2013** à **17:55**

Bonjour,

oui le 21 mai, me disant que si le règlement n'était pas parvenu au 2 juillet, alors il y aurait résiliation, avec obligation de payer.

J'ai répondu en recommandé seulement le 24 juin, avec un premier versement de 100e, et demandant de me faire un échéancier sur le solde restant (300)

Je n'ai eu aucun retour, sauf un préavis d'assignation le 26 juillet, m'informant donc de la résiliation et l'obligation de payer.

En fait ils ont accusé réception de mon recommandé avec le 1er versement le 27 juin, et m'ont répondu seulement le 26 juillet. J'ai l'impression qu'ils ont attendu que le 2 juillet passe! date limite de résiliation noté sur la mise en demeure. Alors qu'ils auraient pu m'avertir rapidement, comme quoi l'échéancier n'était pas possible, et qu'il me restait seulement 6 jours pour payer avant résiliation. Et dans ce cas j'étais encore dans les temps pour rester assurée!

Pensez vous à une solution ?

Par **chaber**, le **11/08/2013** à **18:52**

bonjour

lorsqu'il y a mise en demeure, comme c'est le cas, si la cotisation complète jusque la date anniversaire n'est pas réglée l'assureur après 30 jours suspend le contrat qui se résilie d'office 10 jours après.

Ceci ne vous exonère pas du paiement